

Le 21 octobre 2010

JORF n°0126 du 3 juin 2010

Texte n°6

ARRETE

Arrêté du 18 mai 2010 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR: JUSC1010941A

Par arrêté de la ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 18 mai 2010, la session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2010 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites auront lieu les 2, 3 et 4 novembre 2010 ;
- l'épreuve orale aura lieu les 15, 16 et 17 décembre 2010.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 812-4 du code de commerce, au plus tard le 2 août 2010.